

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Compte-rendu de séance du 19 Mai 2015

L'an deux mille quinze et le dix-neuf mai à 20 h 30, le Conseil Municipal de Beaumont (Haute-Savoie), régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian ETCHART, Maire.

<u>Nombre de membres</u>	
En exercice	19
Présents	14
Votants	
17 dont Pouvoirs	03

**Présents : M. le Maire** : Christian ETCHART

**MM les Adjoint**s : A. Ducruet, A.Blanc, B. Duret, C. Petit, A. Costa

**MM les Conseillers** : E. Dubettier, C. Decroux, JL. Bocquet, C. Charra, Julie Couté, Ch. Seifert, L.Théraulaz, C.Mabut

**Pouvoirs** : A.Favre donné à C.Decroux, C.Gicquel donné à C.Seifert, A.Desmet donné à C.Mabut,

Excusés : V.Claret-Tournier, P.Meylan,

**A été nommée secrétaire** : A.Blanc

Le compte rendu du 21 avril 2015 a été adopté à l'unanimité.

### PAE du Grand Châble : Avenant n° 1 au lot n° 3 « Espaces Vert »

Monsieur le Maire rappel aux membres du conseil municipal que le montant initial lot n°3 « Espaces Vert » pour le marché du PAE du Grand Châble était d'un montant de 52 947.50 HT.

Le chantier touchant à sa fin, il convient de prendre un avenant n° 1 pour supprimer la prestation suivante :

- Reprise sur site et mise en place de la terre végétale :  $800 \text{ m}^3 \times 4 \text{ Euros/m}^3 = 3\,200 \text{ HT}$  soit - 6 % par rapport au montant du marché initial.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal à l'unanimité, autorise :

- Le Maire à signer puis notifier l'avenant n°1 au marché du lot n° 3 « Espaces Vert » à l'entreprise MT Paysages, titulaire, pour un montant de - 3 200 HT représentant 6 % du montant du marché initial et portant le montant du marché de ce lot à 49 747.50 HT
- Le Maire à signer tout document relatif à cette opération.
- 

### Exercice 2015 : Budget Principal – Décision modificative n° 2

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

##### DEPENSES

Chapitre 067 : Charges exceptionnelles + 1 200 €

637 : Titres annulés sur exercices antérieurs

##### RECETTES

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante + 1 200 €

752 : Revenus des immeubles loyers

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

##### DEPENSES

Chapitre 040 : Opération d'ordre de transfert entre sections

2111 : Terrains nus - 112 229,19 €

Chapitre 041 : Opérations patrimoniales

2111 : Terrains nus + 112 229,19 €

## RECETTES

Chapitre 040 : Opération d'ordre de transfert entre sections

2111 : Terrains nus - 112 229,19 €

Chapitre 041 : Opérations patrimoniales

27638 : Autres établissements publics + 112 229,19 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative n° 2

## **Emprunt de 1 250 000 € - Aménagement de la Grand'Rue**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil que pour financer les travaux de la Grand'Rue, il convient de contracter un emprunt d'un montant de 1 250 000 €.

Après consultation des offres, celle de la Banque Postale apparaît comme la plus intéressante.

Les caractéristiques techniques et financières sont les suivantes mentionnées sur l'annexe jointe à la présente délibération

- Durée totale : 15 ans,
- Profil d'amortissement : constant
- Echéances : trimestrielles
- Taux d'intérêt : 1,41 %

Après entendu cet exposé, le conseil municipal, par 15 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, autorise :

- Monsieur le Maire à contracter un emprunt de 1 250 000 € auprès de la Banque Postale pour une durée de 15 ans, au taux fixe de 1.41 %,
- Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à sa réalisation.

## **Attribution d'une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'un ensemble de mobilier a été acheté par le comité des fêtes.

Ce matériel est utilisé essentiellement pour les besoins communaux.

Par conséquent, la commune se propose de verser une subvention exceptionnelle au comité des fêtes pour un montant de 3 200 €.

Monsieur Costa Armand ne prend pas part au vote, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le versement de cette subvention.

## **Informations et décisions :**

### **1° Déplacement du monument aux Morts :**

Dans le cadre des travaux de l'aménagement de la Grand'Rue et après sondage auprès de la population, le conseil municipal confirme l'avis des commissions municipales travaux et embellissements quant au déplacement du monument aux Morts dans le parc de la Mairie.

### **2° Sculpture musicale – Rue de la Chapelle – Cloche de l'ancienne Chapelle :**

Pour faire suite aux travaux d'aménagement du Grand'Châble, le conseil municipal en séance du 5 juin 2013 a décidé de réhabiliter la cloche de l'ancienne Chapelle.

Le financement de cette réhabilitation pourrait être assuré par une souscription publique.

Une autorisation du Trésor Public a été accordée dans ce sens.

Le conseil municipal est informé que la cloche sera bien installée à l'entrée de la route de la Chapelle, mais que son support reste à définir.

Fait à Beaumont, le 26 mai 2015

Le Maire,

C. ETCHART

